

Conseil Communal de Durbuy du 30 janvier 2019

1-Projet de Schéma de Développement Territorial – SDT

2- Projet d'AGW adoptant les liaisons écologiques permettant un maillage écologique cohérent à l'échelle du territoire wallon.

Avis du Groupe ECOLO

1) Projet de Schéma de Développement Territorial – SDT

Pour ECOLO, il y a lieu de se questionner sur le sens que nous donnons au mot « développement ». Référons-nous à la nature qui se développe : les végétaux poussent, se développent, et le bilan de ce développement est neutre. Qu'en est-il pour nous, humains? Il semble impossible que le bilan de notre présence sur la terre soit neutre. Mais d'énormes disparités de bilan individuel existent. Pourtant, aucun lien direct de bonheur ne peut être établi entre les personnes dont le bilan de vie par rapport aux ressources est quasi neutre et celles dont le bilan est très négatif. Bien souvent il est difficile de dissocier les notions de bonheur, de bien-être et de plaisir.

La densité de population dans notre pays, et dans notre commune, nécessite des normes pour organiser les lieux d'activité répondant à de réels besoins, incluant les infrastructures de mobilité, de logement, d'enseignement, de soins, de loisirs, d'habitat, etc, avec prise en compte de toutes les tranches d'âge. La démarche d'élaboration du SDT, successeur de feu le SDER, est saluée.

ECOLO regrette toutefois que la philosophie du SDT envisage un développement social et économique « as usual », alors que la crise des ressources (eau, fossiles, matière précieuses,...), climatique, migratoire et de notre mode de vie s'intensifie chaque année.

Ce Plan risque une mise à jour plus rapide que prévu.

Cela étant dit en guise de préambule, nos remarques sont les suivantes.

Le Groupe ECOLO Durbuy :

1 – concernant le point DE4 - Soutenir les modes de déplacement plus durables :

DEMANDE que le SDT prenne en compte l'important trafic ferroviaire entre la province de Luxembourg et, d'une part, l'axe Namur/Bruxelles et, d'autre part, le Grand Liège.

La SNCB est fortement handicapée par les troubles récents dans la circulation des trains directs vers Luxembourg et vers Namur/Bruxelles/Liège (dû au manque de matériel et non de voyageurs).

Le développement de liaisons ferrées efficaces est un atout indispensable pour limiter le trafic routier en augmentation constante et ses conséquences sur le climat, la santé et le temps perdu dans les embouteillages de et vers la métropole de Luxembourg, et les villes de Namur et Liège. Il s'inscrit parfaitement dans la volonté affirmée de la Wallonie de favoriser d'autres modes de transport que la voiture individuelle.

2 – concernant le point DE1 – Commerce :

SOUSCRIT entièrement à l'objectif de développer les centres commerciaux « en veillant à favoriser la centralité des pôles urbains et ruraux, et non de manière isolée ou linéaire, le long des voiries régionales. Ils sont localisés de manière à réduire ainsi les besoins en déplacement et ce, dans le respect des dispositions du schéma régional de développement commercial. » (DE1)

Pour faire de cet objectif une réalité, le SDT avance (MESURES DE GESTION ET DE PROGRAMMATION) : « Autoriser les ensembles commerciaux de plus de 2.500 m² uniquement dans les centres villes, et plus en périphérie, sauf à démontrer qu'une installation périphérique ne porte pas préjudice aux commerces dans les noyaux urbains environnants »,

ESTIME que l'implantation des centres commerciaux en périphérie ne doit être autorisée que si elle « ne porte pas préjudice aux commerces dans les noyaux urbains environnants » ET qu'elle ne peut se réaliser en centre-ville.

3 – concernant le point AM1 - Logement

ADHERE à l'objectif de localiser les nouveaux logements dans les centres et les villages afin de lutter contre l'étalement urbain et offrir aux habitants « un accès aisé aux services et aux équipements afin de répondre également à l'objectif régional de maîtrise de la mobilité».

Pour ce faire, le SDT met en avant la nécessité d'« identifier, dans les schémas de développement pluri-communaux et communaux, les zones d'habitat dans lesquelles une densification en logements raisonnée et adaptée aux spécificités locales sera promue ». (AM1)

REGRETTE que le SDT ne fixe pas des fourchettes de densité des habitations en fonction de leur situation (centre, périphérie proche du centre, rurale...), étant donné le temps nécessaire à l'élaboration des schémas (pluri-)communaux, que seules 18 communes de la province ont jusqu'ici adopté, ceci en vue d'enrayer immédiatement le processus d'étalement urbain (et la concurrence sur ce plan entre les communes).

SOUHAITE que les deux objectifs en termes de mesures de gestion et de programmation soient plus précisément définis et précisés (quel rapport entre les deux objectifs? L'un est compris dans l'autre ou ils s'additionnent ?) et suggère que les résultats obtenus soient inscrits dans les mesures de suivi afin de vérifier que ces objectifs pourront être réalisés.

SUGGERE, pour rendre plus opérationnels les objectifs définis en vue de rencontrer les besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions socio-démographiques, énergétiques et climatiques, que les mesures de suivi comprennent : un état de l'avancement de :

- l'adoption des schémas de développement pluri-communaux et communaux comportant des objectifs de lutte contre l'étalement urbain,
- l'implantation de nouveaux logements au sein des cœurs des villes et des villages,
- la reconstruction de terrains artificialisés et de nouveaux logements sans artificialisation,
- la rénovation du parc immobilier.

INSISTE pour que le logement touristique de location (Gîte et chambre d'hôtes) soit soumis, via le CoDT, à une autorisation conditionnée en fonction de la densité d'immeubles habités de première résidence, apte à garantir une intégration des touristes éphémères, et un respect de la quiétude des habitants.

4 - Ensemble du document

SUGGERE que chaque carte du SDT soit accompagnée d'un titre afin de définir la portée de chacune et la lisibilité de l'ensemble du document.

5 - Sur le processus de consultation

L'avis demandé aux conseils communaux est particulièrement difficile : le projet de SDT est un document ardu qui compte 170 pages. Il n'est pas distribué aux participants lors des séances d'information publique de la Région Wallonie. Il n'est pas remis aux conseiller-es et peut seulement être consulté avec les autres documents du conseil. Ainsi, comment les conseiller-es qui n'ont pas la possibilité de l'imprimer eux-même pourraient-ils analyser le projet, exprimer un avis informé et suivre les débats ? Je regrette que la consultation sur un document aussi important pour l'avenir ne se donne pas les moyens nécessaires pour être un véritable exercice de démocratie réelle et accessible à tout un chacun.

2) Projet d'AGW adoptant les liaisons écologiques permettant un maillage écologique cohérent à l'échelle du territoire wallon.

Le Groupe ECOLO Durbuy :

- souscrit très favorablement au projet, qui rencontre la PROPOSITION DE RÉOLUTION du 4 juillet 2018 déposée au Parlement wallon visant à apporter une réponse urgente, transversale et d'envergure au déclin de la biodiversité et des services qu'elle assure pour la Wallonie **par** Mme Ryckmans et MM. Henry, Daele et Hazée. Ce projet n'est qu'un début de réponse. Sa mise en application, et surtout sa surveillance, est autre chose, sachant le manque de personnel constatateur et verbalisant dans nos communes et à la Région Wallonie.

Pour le Groupe ECOLO Durbuy

Eric Jurdant

Conseiller communal